

[Texte]

think is a very significant issue or problem; for example, if you were a veteran in the Province of Quebec, you would go to west end Montreal, the Island of Montreal, or you do not get service. In other areas, for example, northern New Brunswick, my own province, their concern is the Acadian, French-speaking vets who may not feel comfortable going to Fredericton or Saint John or anywhere else. There are those kinds of issues.

Then of course we have the four hospitals we still have in our care, which were never turned over. Of course, that will be the matter of negotiations with the province, including, say, the Rideau Centre here, Senneterre and Ste. Anne in Quebec, and Wascana in Regina. We have those four.

I have written to each of them and indicated to the ministers of Health in each province that we are prepared to sit down. We want to negotiate what will happen to those beds after 20 years. There will probably be very few, if any, veterans left.

Second, we want to look at sharing. We want to look at the umbrella agreement we have with each province, because many of them have never been amended since the 1940s. These agreements are maybe 1950s or 1960s. We want to go over that with them. Some provinces have responded.

I do not know, Girve, whether you want me to respond to any specific province. If so, I would have to ask my deputy to get into exactly where it stands. Some have replied, some have not, but the letters have just been out a month or so. . . unless you wish to get into details. But we are moving forward. It is a matter of great concern. There is no question about it; while we have this wonderful program, VIP, Veterans Independence Program, down the road there is going to be a need for more beds for these people, if we have to face that stark reality.

Mr. Fretz: In response to the comment about any more detail on the question I had asked, Mr. Chairman, perhaps the minister could provide the committee later on with some of the detailed information and send it to our offices or through the clerk. Would that be appropriate? We could receive that.

Mr. Merrithew: Yes, I did indicate in my opening statement I am prepared to do that. But maybe the deputy could just make a quick comment there, Girve, and then you can go on to your second question.

Mr. David Broadbent (Deputy Minister, Department of Veteran Affairs): I suspect it is not so much the raw numbers that interest the committee as much as the philosophy we are trying to implement. The philosophy is

[Traduction]

Dans certaines des provinces, il y a un problème que je considère très important; par exemple, dans la province de Québec, le seul endroit où un ancien combattant peut obtenir des services est dans l'ouest de Montréal, dans l'ouest de l'île de Montréal. Dans d'autres régions, par exemple, dans le nord du Nouveau-Brunswick, ma propre province, les anciens combattants acadiens de langue française ne sont peut-être pas tellement à l'aise pour obtenir des services à Fredericton, à Saint-Jean ou où que ce soit d'autre. Ce sont des difficultés que l'on a relevées.

Il y a ensuite, évidemment, les quatre hôpitaux dont nous avons encore la charge et qui devront faire l'objet de négociations avec les provinces, notamment le Centre Rideau, Senneterre et Ste-Anne au Québec et Wascana à Regina. Ce sont les quatre hôpitaux dont nous avons la responsabilité.

J'ai écrit aux ministres de la Santé des provinces, et je leur ai dit que nous étions disposés à négocier. Nous voulons discuter de ce qu'il adviendra de ces lits après vingt ans. Il y aura alors probablement très peu d'anciens combattants qui seront encore vivants, s'il y en a.

Deuxièmement, nous voulons examiner la question du partage des responsabilités. Nous voulons examiner l'accord général que nous avons conclu avec chaque province, parce qu'un grand nombre d'entre eux n'ont jamais été modifiés depuis les années 40. Ces accords remontent peut-être aux années 50 ou 60. Nous voulons en discuter avec les provinces, et certaines ont déjà répondu.

Je ne sais pas si vous voulez que je vous parle de la réaction d'une province en particulier, Girve. Le cas échéant, il faudrait que je demande à mon sous-ministre de le faire. Certaines provinces ont répondu, et d'autres pas, mais les lettres ne sont parties que depuis environ un mois. . . A moins que vous ne vouliez entrer dans les détails. Mais nous progressons. La question nous préoccupe au plus haut point. Cela ne fait aucun doute; nous avons ce merveilleux programme, le PAAC, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, mais dans quelques années, nous aurons besoin d'un plus grand nombre de lits pour ces personnes. C'est la réalité qui nous attend.

M. Fretz: Au sujet de la possibilité de fournir plus de détails, monsieur le président, le ministre pourrait peut-être nous faire parvenir plus tard des renseignements détaillés et nous les envoyer par l'entremise du greffier. Cela conviendrait-il?

M. Merrithew: Oui, j'ai dit dans mes observations préliminaires que j'étais disposé à le faire. Mais mon sous-ministre pourrait peut-être faire une brève observation, ici, Girve, et vous pourrez ensuite poser votre deuxième question.

M. David Broadbent (sous-ministre, ministère des Affaires des anciens combattants): Je suppose que ce ne sont pas tellement les chiffres qui intéressent le Comité comme le principe que nous tentons d'appliquer. Nous